



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE  
CENTRALE (CEEAC)  
COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE  
(COMIFAC)**



**CONFERENCE EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES DE LA CEEAC-  
COMIFAC**

**COMMUNIQUE FINAL**

Sur convocation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), en collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), une conférence des Ministres en charge des Forêts, de l'Environnement et du Plan des pays d'Afrique Centrale s'est tenue du 14 au 15 septembre 2009 à Kinshasa (RDC). Cette session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC a été précédée du 09 au 12 septembre 2009 par la Commission consultative des experts.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC), Sao Tomé et Principe, Tchad.

Y ont également pris part les représentants des institutions sous-régionales et organisations internationales suivantes : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC, ADIE, OAB, OCFSA, REPAR, Banque Mondiale, Union Européenne, BAD, CIFOR, UICN, GTZ, CARPE/USAID, UNESCO.

La cérémonie officielle d'ouverture présidée par le Vice-Premier Ministre, Chargé de la Reconstruction de la RDC, a été marquée par trois allocutions respectivement du Secrétaire Général de la CEEAC, du Président en exercice de la COMIFAC et du Vice-Premier Ministre, Chargé de la Reconstruction.

Dans son allocution, Monsieur Louis SYLVAIN-GOMA, Secrétaire Général de la CEEAC a remercié les hautes autorités congolaises pour les dispositions prises en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de la Conférence. Après avoir souligné l'intérêt pour l'Afrique Centrale de donner son point de vue sur les changements climatiques, il a relevé les rôles à jouer par la CEEAC et la COMIFAC sur cette question pendant et après Copenhague. Pour y parvenir a-t-il poursuivi, le concours des Etats

membres est capital en vue d'assurer le financement normal, continu, autonome et suffisant de leurs activités en croissance. Il a enfin remercié les partenaires au développement pour leur soutien constant en faveur du secteur Forêt Environnement en Afrique Centrale.

Prenant la parole, Son Excellence Emmanuel BIZOT, Président en Exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a évoqué les raisons qui justifient la tenue de cette conférence, avant de rappeler que le but visé est d'harmoniser les points de vue sur les questions de Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation (REDD), et de s'accorder sur les modalités pratiques d'un appui politique à apporter aux négociateurs. Eu égard aux positions divergentes sur le REDD, il serait hors de question, a-t-il relevé que les pays d'Afrique Centrale viennent à Copenhague avec plusieurs positions sur la question. Il a enfin évoqué l'importance de cette rencontre qui devrait permettre de faire des avancées significatives sur la question du mode de financement sécurisé de la COMIFAC et des Institutions partenaires.

Son Excellence, le Professeur Emile BONGELI YEIKELO YA ATO, Vice-Premier Ministre en charge de la Reconstruction, a ouvert les travaux de la Conférence des Ministres CEEAC-COMIFAC sur les Changements climatiques. Dans son allocution, il a rappelé les enjeux majeurs des négociations sur les changements climatiques, pour lesquelles les pays en développement doivent saisir l'opportunité pour obtenir des pays développés l'engagement d'opérer des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Il a ensuite souligné l'importance des prochaines négociations de Bangkok et mis en exergue l'intérêt du point sur l'atténuation, notamment le REDD, que les pays du Bassin du Congo devront soutenir. Pour finir, il a remercié au nom du Président de la République Démocratique du Congo, d'une part, les gouvernements des pays de la sous-région dont les délégations ont fait le déplacement de Kinshasa, et d'autre part, les partenaires au développement pour leur appui au processus de développement.

Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qui suit :

- Président : Son Excellence Emmanuel BIZOT, Ministre des Eaux, Forêts, Pêches et Chasse de la République Centrafricaine et Président en exercice COMIFAC

- Vice-Président : Son Excellence José BONONGE ENDUNDO, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo
- Rapporteur : Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo

Après la mise en place du bureau, l'ordre du jour a été présenté par le Secrétaire Exécutif et adopté par l'ensemble des participants. Cet ordre du jour comporte :

- une session plénière ;
- et le huis clos des Ministres.

Pour la session plénière, le rapport général de la réunion des experts a été auditionné et les trois communications suivantes ont été présentées :

- Enjeux des négociations internationales sur les changements climatiques pour un accord sur le futur régime climat post Kyoto 2012 par M. Pierre RADANE, consultant international. Cet exposé a permis de rappeler l'importance des questions de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation (REDD) pour les pays de la COMIFAC et de souligner la nécessité d'une mobilisation politique des autorités de la sous-région pour bien négocier ces aspects dans le groupe Afrique et à Copenhague.
- Fonds de Partenariat pour le Carbone forestier (FCPF), par M. TOPA de la Banque Mondiale. Il a été question dans cet exposé de présenter la typologie et la structure de gouvernance des fonds FCPF administré par la Banque Mondiale pour renforcer les capacités des pays en matière de REDD, puis quelques leçons tirées du processus pour le Bassin du Congo ont été mentionnées.

Ces exposés ont donné lieu à des débats au cours desquels les constats et recommandations ci-après ont été dégagés :

- l'architecture du mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation (REDD), devra prendre en compte les besoins de développement des pays. Il faudrait pour cela considérer différents mécanismes de financement qui puissent permettre de financer le REDD et les activités de développement ;

- le REDD bien qu'étant un élément d'atténuation doit être considéré de paire avec les mesures d'adaptation par les pays de la COMIFAC-CEEAC dans le cadre des négociations ;
- il est important dans ces négociations que l'Afrique garde son unité et sa cohésion. Pour cela, les préoccupations des différentes régions africaines doivent être intégrées dans la position du groupe Afrique. Cette position africaine doit être claire, lisible et visible afin qu'elle soit considérée et respectée par les autres parties du monde.

Au cours du huis clos, les Ministres ont examiné les points suivants :

A) Négociations internationales sur les changements climatiques

1. Orientations politiques sur le REDD+ : note explicative et projet de déclaration de Kinshasa de position politique commune sur la préparation des négociations sur le nouveau régime climat post Kyoto ;
2. Structuration du groupe de travail climat : lettre de mission.

B) Etat avancement des activités de la COMIFAC

3. Rapport réalisation des activités de décembre 2008 à août 2009 : rapport technique et rapport financier ;
4. Esquisse PTA 2010 et projet de budget ;
5. Etat avancement mise en place mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC et institutions partenaires.

Après des échanges fructueux, les résolutions suivantes ont été prises.

A) Aspects relatifs aux négociations internationales sur les changements climatiques,

1. En ce qui concerne les orientations politiques sur le REDD+, les Ministres ont adopté la note explicative sur la position commune des pays de la COMIFAC-CEEAC dans les négociations sur le nouveau régime climat, ainsi que la déclaration de Kinshasa sur la position commune des Ministres de l'Environnement, des Forêts et du Plan d'Afrique Centrale sur la préparation des négociations du nouveau régime climat post-Kyoto 2012. Cette déclaration sera soumise à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEEAC pour endossement et transmission à l'Union Africaine.

2. Relativement à la structuration du groupe de travail climat, les Ministres ont adopté la lettre de mission dudit groupe. Par ailleurs, les Ministres ont convenu de la nécessité de recruter un responsable du département climat au sein du Secrétariat Exécutif pour la gestion des questions relatives à la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le suivi des activités du groupe de travail. Ils ont enfin instruit le Secrétariat Exécutif de procéder à la mise en place dudit groupe et de veiller à son fonctionnement.

B) Etat d'avancement des activités de la COMIFAC,

3. Concernant le rapport des activités du Secrétariat Exécutif pour la période de décembre 2008 à août 2009, quelques observations ont été apportées par le Secrétaire Général de la CEEAC sur la rubrique « dons des partenaires au développement et appuis de la CEEAC ». Il a été ainsi convenu de prendre en compte dans le rapport le montant des appuis prévus par la CEEAC à la COMIFAC pour l'exercice 2009.
4. Les Ministres ont félicité et encouragé la nouvelle équipe du Secrétariat Exécutif pour l'impulsion nouvelle insufflée à la COMIFAC et les efforts menés pour la conduite de ses missions en dépit des difficultés financières rencontrées par l'institution. Ils ont, à cet effet, adopté le rapport des activités du Secrétariat Exécutif pour la période sus-mentionnée. Les Ministres ont par ailleurs remercié les partenaires au développement pour leurs appuis à la mise en œuvre des activités de la COMIFAC.
5. Ils ont réitéré leur invitation aux pays membres à honorer leurs engagements en apurant leurs arriérés de contributions ou en payant leurs cotisations égalitaires de l'exercice en cours pour assurer le bon fonctionnement de la COMIFAC.
6. En ce qui concerne le projet de plan de travail annuel (PTA) 2010 et le projet de budget, les Ministres ont, après quelques échanges sur les mécanismes de financement des partenaires et bailleurs de fonds nouveaux, adopté le PTA 2010 et le budget subséquent. Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif à se rapprocher des partenaires comme la Chine, le Japon, l'Union Européenne et le PNUD pour négocier des appuis financiers en faveur de la COMIFAC.

7. Pour l'état d'avancement de la mise en place du mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC et des institutions partenaires, la conférence des Ministres a suivi avec intérêt l'exposé des motifs fait par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC sur cette question.
8. Le Secrétaire Général de la CEEAC a, à la demande du Président de séance apporté des clarifications sur le fonctionnement actuel du mécanisme CCI qui connaît de réelles difficultés du fait de la non application du dispositif par la plupart des pays membres. Suite à ces informations et à la lumière des recommandations de la réunion des experts, les Ministres ont retenu de proposer à la Conférence des Chefs d'Etat, le principe d'une augmentation du taux de prélèvement de la CCI de 0,4 à 0,5% dont 0,1% sera rétrocédé automatiquement à la COMIFAC pour assurer son fonctionnement et lui permettre de réaliser pleinement ses missions.
9. Les Ministres ont par conséquent invité le Secrétaire Général de la CEEAC à inscrire la question relative au mécanisme CCI (système de financement sécurisé de la COMIFAC) à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements du mois d'octobre 2009. Ils ont enfin lancé un appel aux Etats membres pour que des mesures conséquentes soient prises pour l'application intégrale du dispositif CCI.

XXXX

Au terme de ses travaux, la conférence des Ministres a remercié le peuple frère de la République Démocratique du Congo (RDC), son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Kinshasa, le 15 septembre 2009

Les Ministres